

Questions, critiques et suggestions des eurodéputés de la commission INTA aux représentants de la Commission européenne (21 juin 2018) :

I. Questions intéressantes des MEP aux représentants de la Commission européenne (qui sont restées sans réponse pendant cette session)

Questions et remarques de la Présidente de l'Intergroupe pour le S.O. , Jytte GUTELAND

- 1) « Pourquoi la Commission européenne continue-t-elle **d'insister sur les bénéfices** pour la population plutôt que de **parler de son consentement...** ? »
- 2) « Comment la Commission européenne peut-elle proposer un accord **si cette population sahraouie affectée par le conflit** (les réfugiés de Tindouf) **n'a pas donné son consentement** à cet accord ?
- 3) « Si nous incluons le Sahara occidental dans un accord UE-Maroc, **ce n'est pas neutre** vis-à-vis du processus de l'ONU. **Quel serait l'impact sur le processus onusien si l'on suit la Commission ?** »

Questions du MEP allemand membre de Die Linke, Helmut SCHOLZ

- 4) « La principale question est de savoir **pourquoi on ne va pas au Sahara occidental pour parler aux gens** , aux gens qui **“n'appartiennent pas” au Maroc** ? »
- 5) « Pourquoi insister pour avoir un accord qui couvre les deux territoires (Maroc et Sahara occidental), et **pourquoi ne pas se contenter d'un accord couvrant le seul Maroc** ? »

II. Critiques des MEP sur le projet d'accord commercial UE-Maroc présenté par la Commission européenne

Les critiques d'entrée du Président de la Commission INTA du PE, Bernd LANGE, socialiste allemand

1) la Commission européenne a adopté le 11 juin une proposition de « Résolution du Conseil » modifiant l'accord d'association UE-Maroc.

Alors que le PE n'a pas été suffisamment informé, notamment concernant la publication de la liste des organisations et des personnes que la Commission a « consultés ».

Ce n'est qu'après l'envoi d'une lettre et une longue attente, et une discussion avec le Conseil, que les MEP ont pu obtenir cette liste.

2) **Il n'y aucune transparence concernant le volet « pêche »**, en particulier pas de publication de la partie « nouvelles dispositions » de l'accord, alors que l'accord actuel s'arrête à la mi-juillet. Le président de la Commission INTA : « Je ne peux concevoir que le PE garderait le silence **s'il y avait une application provisoire, sans véritable consultation du PE**, que ce soit pour le volet pêche ou pour le volet agricole. Cela entraînerait non pas une guerre commerciale, mais **une véritable guerre institutionnelle**, je présume, lors de nos discussions/négociations entre le PE, le Conseil et la Commission. »

• 1. Critique du MEP socialiste français, Emmanuel MAUREL

Il s'indigne à l'idée d'un accord provisoire sans le consentement du PE.

Et, en terme de méthode :

« On ne peut pas continuer à travailler comme ça, c'est-à-dire **des négociations qui sont relativement opaques, une publicité qui est largement lacunaire, une transparence qui manque**, alors même que, sur le fond, nous sommes tous volontaires pour poursuivre le partenariat stratégique avec le Maroc ! »

• 2. Critiques du MEP Vert allemand, Klaus BUCHNER

- a) Le titre de ce rapport me pose problème, puisqu'**il y est question de “population”**.

Comment pouvez-vous concilier cela avec la décision de la Cour, qui parle de “peuple” ? »

• **b)** Vous avez parlé avec des membres du Parlement marocain, vous avez essayé de parler avec des ONG... mais **94 ONG contactées sur 112 ont rejeté ou refusé ce dialogue**, et vous avez parlé avec **des ONG qui n'étaient pas représentatives de la population...**

Alors, **comment pouvez-vous nous dire que c'est compatible** avec la décision de la CJUE ?

• **c)** Les gens **que vous n'avez pas consultés** au Sahara occidental **sont en prison, sont torturés avec des traitements dont je n'imaginai même pas que l'on puisse sortir vivant**. Vous êtes entrain de fouler aux pieds nos principes pour quelques clopinettes.

• **3. Critique d'une MEP néerlandaise de la GUE, Anne-Marie MINEUR**

Vous parlez d'une “vaste consultation de la population” : bon, si c'est un **sondage, c'est insuffisant** ! Car quelle est la **position** de la population ?

• **4. Critique du MEP Vert espagnol/français, Florent MARCELLESI**

- Vous avez « **conclu un accord concernant le Sahara occidental sans y avoir mis les pieds !** »

- « Vous reconnaissez que vous n'avez pas de statistiques (*sur le territoire et l'exploitation de ses richesses*).

- Vous reconnaissez que vous n'avez pas de moyens directs ni de compétences pour enquêter sur le S.O.

- **Et pourtant, vous avez conclu un accord depuis Rabat !** »

• **5. Autre critique du MEP Vert espagnol/français, Florent MARCELLESI**

« Vous reconnaissez qu'il n'y a pas de souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental.

Et pourtant, ceux que vous avez **le plus largement « consultés » sont les autorités marocaines** (qui tirent leur légitimité de leur prétendue souveraineté sur le S. O.) ! »

• **6. Autre critique du MEP Vert espagnol/français, Florent MARCELLESI**

« Köhler (*l'envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU*) nous a dit clairement qu'il fallait **revaloriser le rôle du Front Polisario dans le processus**.

- Or, vous avez voulu faire passer **une réunion informelle** avec le Front Polisario pour **une réunion formelle**. Cela a pour effet de **casser la confiance** qu'on peut avoir vis-à-vis du Polisario. »

III. Commentaires et suggestions intéressants des MEP :

• **1. Commentaire préliminaire de la rapporteure de la Commission INTA sur le sujet du Sahara occidental (Patricia Lalonde, ALDE, française) :**

« Tant pour cet accord que pour l'accord de pêche, la portée dépasse le simple enjeu commercial et économique : **ces accords sont avant tout politiques et diplomatiques.** »

« Cet accord peut-être considéré par certains **comme pouvant constituer un levier dans le cadre du processus onusien.** »

• **2. Commentaire du membre italien du PPE, Salvatore CICU :**

Nous devons comprendre :

- si l'attitude de la Commission européenne correspond aux indications de **la CJUE**.

« Il est très important de savoir **si c'est conforme, car sinon nous devons faire face à des recours devant la CJUE.** »

En terme de contenu, « c'est une évaluation importante et délicate, et **le Parlement doit faire sa propre évaluation sur place.** »

• **3. Commentaire et suggestion de la Présidente de l'Intergroupe pour le S.O., Jytte GUTELAND**

- Faire pression pour **entériner un accord qui ne serait pas en ligne avec l'arrêt** de la Cour de justice rendrait **plus difficile la recherche d'une solution** de paix pour les deux parties.
- Aussi je crois que le Parlement doit **demander à la Cour de justice de l'UE un avis sur cette proposition d'accord.**

• **4. Commentaire et suggestion du MEP Vert espagnol/français, Florent MARCELLES**

- « Je soutiens totalement la position qu'**il faut avoir la vision de la CJUE** sur cet accord. »
- « Sur la question de la **Fact-finding mission (mission d'enquête) : il faut l'ouvrir** ; c'est un sujet très sensible, **il faut que toutes les sensibilités soient représentées.** »

• **5. Conclusion de Patricia LALONDE, rapporteure du sujet à la commission INTA**

- « **Le seul point important pour moi, c'est la Fact-finding mission (mission d'enquête du PE au S.O.).** »

« Dès le début, je pensais qu'il fallait y aller, que les Marocains soient d'accord ou pas, il fallait trouver le moyen d'aller là-bas. C'est évident.

Donc, on fera tout pour que cette mission ait lieu début septembre 2018.

Et évidemment, que les Verts soient invités,... »

- **Et la deuxième chose que je voudrais dire, c'est évidemment qu'il faut coller le plus près possible au rapport que va faire M. Köhler, et comme le calendrier de M. Köhler et le nôtre sont en même temps (il doit rendre son rapport en octobre), c'est quand même une bonne chose !**

• **Les perspectives, actions et calendrier**

- **La dernière session plénière, avant l'été, du Parlement à Strasbourg a lieu du 1^{er} au 5 juillet. Il est donc impossible qu'il y ait un vote du Parlement sur le sujet avant septembre** (1ère session plénière du 10 au 13 septembre).

- **Le Conseil européen, lui, devrait presser les choses, et adopter sans doute sa décision le vendredi 13 juillet (en fait cela a eu lieu le 16 juillet).**

- **À suivre : l'envoi d'une Fact-finding mission (mission d'enquête) au Sahara occidental occupé début septembre** comme le projettent la rapporteure Patricia LALONDE et d'autres eurodéputés de la commission INTA.

- **À suivre : la demande d'avis de la CJUE sur la proposition d'amendement par la Commission de l'accord de coopération UE-Maroc**

Rappel : pour que le Parlement européen saisisse la Cour de justice en **lui demandant un avis juridique**, il faudra que les eurodéputés sensibles à la cause sahraouie se bougent pour obtenir **la signature de 60 eurodéputés et le vote en plénière nécessaires** pour solliciter un tel avis juridique.